



Manifeste pour un nouveau pacte social

Nos propositions
pour réinventer
et développer
l'économie de
demain

PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES 2022



CONTEXTE

La crise sanitaire a bouleversé nos modèles économiques et a révélé le rôle essentiel joué par les entreprises et les employeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur l'ensemble du territoire. L'ESS fait partie des solutions pour répondre durablement et efficacement à la crise que nous traversons, et pour repenser l'économie post-crise au service de l'intérêt général.

Enracinées au plus près des besoins des citoyens grâce à leurs formes participatives et démocratiques, les associations, coopératives, mutuelles et entreprises sociales qui constituent le secteur de l'économie sociale et solidaire sont fortement engagés dans la création, le maintien et le développement du lien social et des emplois locaux.

L'économie sociale et solidaire rend possible, par l'essor d'une nouvelle citoyenneté économique, un modèle de développement équilibré et durable.

Alors que les Français aspirent à de nouveaux modèles robustes et protecteurs articulés autour de modes d'entreprendre et de production plus locaux et plus éthiques, l'ESS prend une place particulière dans la sortie de crise et dans la reprise économique du pays.

Aujourd'hui, il apparaît indispensable d'inventer un nouveau modèle de développement accélérant les transitions écologiques et numériques, intégrant et inventant de nouvelles solidarités, adapté aux nouvelles formes d'organisation du travail et reconnaissant les acteurs de santé et de protection sociale en dehors des lois du marché. Des mesures doivent être déployées pour promouvoir et accompagner de manière efficace et efficiente l'économie portée par l'ESS, vectrice de citoyenneté et d'intégration.

Pour ce faire, l'UDES a identifié sept axes à intégrer dans la réflexion relative à l'élaboration des politiques publiques de demain et aux travaux pour les mettre en œuvre :

- I. Faire de l'ESS un levier incontournable de la relance économique et de la création d'emplois P.4**
- II. Favoriser le développement de l'emploi des jeunes P.7**
- III. Accélérer les transitions écologiques et numériques..... P.9**
- IV. Renforcer la protection sociale et l'accompagnement des personnes les plus fragiles..... P.11**
- V. Repenser les mutations et modes d'organisation du travail P.14**
- VI. Développer la démocratie sociale et renforcer la place des acteurs dans le paysage patronal P.16**
- VII. Développer l'Europe sociale et écologique..... P.18**

Pour accompagner de manière efficiente ces propositions dans le cadre du prochain quinquennat, l'UDES plaide pour la mise en place d'un ministère dédié à l'ESS et rattaché à Bercy dans le prochain organigramme gouvernemental.

Ces propositions ont été élaborées avec le soutien d'AG2R La Mondiale

I.

Faire de l'ESS un levier incontournable de la relance économique et de la création d'emplois

Rassemblant des entreprises qui cherchent à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale, le secteur de l'ESS, qui représente près de 10% du PIB et près de 14 % des emplois privés en France avec plus de 220 000 établissements employeurs et 2,4 millions de salariés, joue un rôle essentiel dans la relance de l'économie et dans la réponse aux défis sociétaux, mis en exergue par la crise sanitaire (lutte contre le décrochage scolaire, soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, lutte contre l'exclusion et le chômage, développement de l'économie circulaire, promotion de l'économie du partage grâce au numérique...). Pourtant, depuis 2017 nous pouvons constater une réduction du nombre d'emplois dans l'ESS, dans un contexte marqué par de nombreuses évolutions des politiques publiques. Cette tendance est confirmée en raison des conséquences économiques de la crise sanitaire. Il convient donc d'accompagner le secteur et les structures qui le composent à travers un soutien financier fléché vers l'ESS.

L'emploi des jeunes, et notamment l'accès à l'emploi, doit être considéré comme une priorité de cette relance économique. Des politiques actives du marché du travail s'imposent pour garantir la création d'emplois de qualité et prévenir tout risque d'exclusion sociale des jeunes, tout en œuvrant pour la relocalisation des emplois de production en France.

Les employeurs de l'ESS doivent être mis au cœur de la création d'emplois non délocalisables. Ils contribuent en effet à la création comme au développement de nombreux emplois de proximité, caractérisés par leur finalité sociale et leur ancrage territorial.



SOUTIEN À L'ÉCONOMIE ET AU FINANCEMENT DES ENTREPRISES, NOTAMMENT DE L'ESS

1. **Mettre en place un plan de relance de l'économie par la demande** sur deux ans pour amortir les effets de la crise sanitaire sur l'économie des services, en particulier dans les secteurs du tourisme, du sport, de la culture et de l'éducation populaire. Il s'agit notamment d'accompagner les familles modestes dans la consommation de services.
2. **Renforcer les capacités d'investissement des entreprises par des solutions de prêts en quasi-fonds propres** en 2022 et 2023 afin d'amortir les effets de la crise sur l'économie.
3. **Relancer l'économie en maintenant les aides à l'emploi des moins de 26 ans et les aides à l'alternance pendant deux ans.**
4. **Favoriser les mesures de l'impact social et environnemental** des activités et des emplois créés.
5. **Accompagner financièrement les entreprises qui investissent dans l'impact social et environnemental** de leurs activités par la mise en place d'une prime à la transition.
6. **Favoriser le financement de l'innovation sociale à travers un crédit impôt recherche « innovation sociale »** afin de financer les programmes de recherche et innovation des entreprises à but non lucratif. Ce crédit d'impôt serait de 10% des rémunérations des salariés affectés aux projets d'innovation sociale. Cette mesure garantirait la performance des entreprises et leur capacité à s'adapter.
7. **Réformer la fiscalité pour développer l'emploi durable dans le secteur associatif :**

NOS PROPOSITIONS

- Une réforme de la taxe sur les salaires via l'instauration d'un taux unique égal à 4,25% avec une progressivité pour les salaires au-dessus du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC). Il conviendrait de proratiser la taxe en fonction de la quotité de travail afin d'inciter au développement de l'emploi durable et non parcellisé.
 - Une redéfinition du critère de prépondérance des activités non lucratives dans le cas où une association développe des activités commerciales afin d'éviter une requalification de ces associations sous le régime fiscal des entreprises commerciales.
8. **Développer le financement à impact auprès des investisseurs pour accompagner les transitions sociales et environnementales**, notamment en :
- Lui donnant une reconnaissance officielle : aujourd'hui 4 Mds € sur 2200 Mds € dans les encours financiers des banques.
 - Le positionnant dans l'investissement durable pour accompagner les transitions sociales et environnementales.
 - S'appuyant sur un outil de place fiable et transversal permettant d'aider les investisseurs dans leur choix de transformation durable en lien avec la mesure de l'impact des activités.
9. **Développer l'épargne salariale solidaire.**
- La réglementation sur les fonds solidaires (appelés fonds « 90/10 ») prévoit que ces fonds disposent d'un ratio d'actifs solidaires d'au moins 5%, et de 10% maximum. Ce plafond a vocation à limiter le risque de liquidité pris par les épargnants sur des titres non cotés. La moyenne actuelle s'est stabilisée à 6,5 %.
 - Faire évoluer la réglementation afin de porter la fourchette d'investissements solidaires des fonds (90/10) entre 10 et 15%, ce qui revient à dégager une capacité d'investissement supplémentaire en fonds propres ou quasi fonds propres d'une vingtaine de millions d'euros par an pour les entreprises sociales et solidaires.





10. **Réserver 15% des marchés publics à l'ESS en élargissant les clauses sociales** et environnementales et en veillant à l'application de la Directive européenne 2014/24/UE permettant aux collectivités d'organiser librement les services à caractère social sur leur territoire sans recourir aux marchés publics pour un montant inférieur à 750K€.
11. **Simplifier les démarches administratives pour les entreprises** dans une logique de guichet unique au niveau national et dans les territoires.
12. **Renforcer les logiques partenariales** permettant de mieux mettre en adéquation l'offre et la demande d'emploi entre les intermédiaires de l'emploi et les employeurs de l'ESS dans les territoires. Notamment dans les métiers en tension pour en développer l'attractivité.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

13. **Pérenniser le dispositif « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » dans les territoires existants** afin d'apporter une réponse concrète et sur le long terme aux personnes les plus éloignées de l'emploi.
14. Au-delà, **mettre en place une garantie d'emploi pour les personnes éloignées de l'emploi financée par l'État mais administrée au niveau local** permettant de flécher les dépenses passives du chômage de longue durée notamment vers l'emploi dans l'économie non marchande, les secteurs du « care » et l'économie verte. Les collectivités locales seraient ainsi aidées pour développer de nouveaux emplois correspondant aux besoins des citoyens et les demandeurs d'emplois bénéficieraient d'une allocation d'embauche leur permettant de retrouver le chemin du travail.
15. **Réviser la réforme de l'assurance chômage** qui, dans sa version actuelle, fragilise les personnes touchées par la crise et aggrave, notamment par le bonus/malus, la situation du secteur du tourisme social et familial et les personnels saisonniers, déjà fortement impactés par la crise sanitaire.

16. **Instaurer un plan de développement de l'emploi des seniors**

- Un allègement des cotisations sociales à l'embauche d'un travailleur de plus de 55 ans, notamment dans la perspective d'une transmission intergénérationnelle et réciproque des savoirs.
- Un abondement par l'État du compte personnel de formation (CPF) des seniors pour financer des formations aux nouvelles technologies.
- La formalisation d'un plan de gestion des emplois et des compétences entre les opérateurs de compétences (OPCO) et les entreprises afin de rendre possible le congé mobilité des seniors dans les petites et moyennes entreprises.

17. **Favoriser l'égalité des chances** dans les entreprises par l'embauche et la formation de personnes victimes de discrimination pour corriger des inégalités observées (personnes issues de l'immigration, femmes...).

18. **Lever les obstacles au développement des groupements d'employeurs** en prévoyant la possibilité de prise en charge, par l'AGS (régime de garantie des salaires), des créances salariales en cas de défaillance d'entreprises membres d'un groupement d'employeurs, en simplifiant de façon définitive la comptabilisation des effectifs, en instituant, au sein de France Compétences, un guichet unique afin de simplifier la prise en charge des formations par les opérateurs de compétences.

II.

Favoriser le développement de l'emploi des jeunes

Conscientes que les jeunes représentent une ressource considérable pour le pays, les entreprises de l'économie sociale et solidaire participent à leur intégration dans l'emploi et plus largement dans la société. Sources de nouveaux emplois dans l'action sociale, le sport, la culture, l'assurance, la transition énergétique et écologique, elles permettent aux jeunes en milieu rural comme urbain de bénéficier d'une première expérience professionnelle tout en offrant des perspectives d'évolution. Par la promotion de valeurs comme la solidarité, l'équité, la coopération ou la démocratie, le secteur de l'ESS se confond avec l'aspiration des jeunes en quête de nouvelles valeurs et qui cherchent à donner un sens à leur parcours professionnel.

Alors que plus de la moitié des jeunes diplômés en 2020 sont toujours à la recherche de leur premier emploi, il convient de valoriser davantage les métiers de l'ESS auprès des jeunes et d'accompagner les employeurs et les salariés du secteur dans cette dynamique.

De manière plus générale, l'ESS offre des solutions pour l'insertion des personnes fragiles en insertion ou en reconversion.



NOS PROPOSITIONS

19. Lancer le quinquennat avec une grande loi sur la jeunesse pour :

- Développer l'engagement des jeunes sur des missions d'intérêt général.
- Lutter contre les inégalités d'accès à l'emploi en France.
- Former et accompagner les jeunes sur le marché du travail.



- Mettre en place un "plan Marshall" pour l'emploi des jeunes dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurales (ZRR) en :
 - s'appuyant sur les associations et les PME de proximité,
 - prolongeant l'ensemble des aides à l'embauche et de soutien à la formation, telles que celles mises en place dans le plan « 1 jeune, 1 solution », notamment autour de l'apprentissage. Dans ce cadre, doubler les aides à l'apprentissage dans les QPV et les ZRR pour une durée de deux ans en échange de la mise en place de projets visant la relocalisation des emplois, l'impact social et environnemental et le développement des services de proximité.
- Accompagner les structures employeuses dans le recrutement, la formation et le développement professionnel des jeunes.

20. Placer l'ESS au cœur de l'insertion des jeunes peu ou pas qualifiés dans la vie professionnelle :

- Créer 2000 emplois FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) supplémentaires, et 10 000 contrats aidés dans le secteur du sport en préparation des JO de 2024.
- Promouvoir les métiers de l'ESS en déficit d'attractivité auprès des jeunes en recherche d'un premier emploi.
- Consolider les 40 000 parcours emplois compétences dans le secteur associatif et les élargir aux jeunes diplômés dans les QPV et ZRR. Dans ce cadre, travailler sur le paramétrage et le ciblage du dispositif afin qu'il puisse mieux répondre aux besoins des employeurs.
- Créer 50 000 VTE (volontariat territorial en entreprise) solidaires et verts pour les jeunes diplômés afin de développer des projets d'ingénierie (développement de produits/services, gestion de projet et ingénierie financière) dans les PME et associations de moins de 50 salariés en visant particulièrement les projets d'utilité sociale et de transitions numériques et environnementales en sortie de crise. Harmoniser par le haut les primes aux employeurs dans ce cadre.

21. Pérenniser le Contrat d'Engagement Jeune en direction des jeunes de moins de 26 ans sans emploi ni formation (parcours de formation, allocation et accompagnement par les missions locales) et ouvrir progressivement le RSA aux jeunes.

III.

Accélérer la transition écologique et numérique

L'évolution démographique, les transitions écologique et numérique sont sources de préoccupation en France et en Europe. Défi climatique, vieillissement de la population, urgence environnementale, numérisation de la société, nécessité d'une transition énergétique et écologique, les termes ne manquent pas pour souligner la nécessité prégnante de repenser la croissance économique au regard de la préservation des ressources naturelles et de l'amélioration du bien-être des personnes.

L'économie sociale et solidaire, qui constitue un vivier en termes de bonnes pratiques ainsi qu'une réponse pertinente face aux défis des territoires, joue un rôle essentiel dans ces transitions.

En effet, les entreprises de l'ESS ont un rôle important à jouer dans le verdissement de l'économie d'une part (coopératives, associations environnementales, d'insertion, ressourceries, recycleries...), et l'accompagnement des acteurs dans la numérisation de l'économie, d'autre part, notamment en luttant contre l'illectronisme et la fracture numérique en direction des personnes fragiles. Par leur ancrage et leur dimension locale, les acteurs de l'ESS démontrent au quotidien leur capacité à inventer de nouvelles réponses aux enjeux de mobilité, de consommation durable, de promotion des énergies renouvelables, du numérique ou encore d'insertion sociale et professionnelle au plus près des citoyens.



NOS PROPOSITIONS

22. **Mettre en place un bilan carbone et, dans la mesure du possible, une mesure de l'impact écologique (biodiversité, paysage...) des produits et des services dans toutes les entreprises pour accélérer la transition énergétique et écologique** en accompagnant les mesures d'impact par des outils *ad hoc* pédagogiques et didactiques.
23. **Baisser la TVA sur les produits made in France respectant un label développement durable intégrant :**
 - Des obligations en matière de recyclage, de respect des sols, d'achats de matières premières en circuits courts, de relocalisation des emplois... selon un cahier des charges défini par l'État et géré par l'AFNOR.
 - Une mesure dans le temps de l'impact environnemental des activités ou produits créés.
24. **Encourager l'économie circulaire en soutenant les projets socialement innovants et écoresponsables** dans la gestion et le recyclage des déchets par des structures de l'ESS (associations, coopératives etc.).
25. **Soutenir la structuration et le changement d'échelle des éco-lieux** qui contribuent au développement du lien social et sociétal dans les territoires et accompagner les entrepreneurs individuels qui investissent dans ces espaces.
26. **Initier des démarches prospectives, de type engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC), ciblées sur l'impact de la transition écologique sur les compétences métiers et sur les pratiques des dirigeants et salariés dans les entreprises.**
 - Cartographier les nouveaux besoins et mettre en adéquation les fiches métiers en conséquence.
 - Définir des indicateurs de bonnes pratiques dans les entreprises sur la base des travaux de l'Association

Bilan Carbone (ABC) sur les bonnes pratiques citoyennes autour de la consommation de CO2.

27. **Favoriser les transitions écologiques à travers des aides aux agriculteurs** pour leur reconversion en bio et en permaculture ainsi que pour leur formation, en lien avec la politique agricole commune dans le cadre du new green deal européen.
28. **Développer les aides à la création d'entreprises** sur les filières du recyclage, du réemploi et du BIO.
29. **Développer les mesures objectivées de l'impact du numérique sur la transition écologique** (modalités de recyclage du matériel informatique, utilisation, gestion et modalités de stockage des données et DATA numériques).
30. **Accompagner les PME/TPE dans leur transition numérique**, et valoriser les métiers supports permettant d'aider à la régulation des usages numériques et au respect des dispositions réglementaires liés à la protection des données personnelles (RGPD).
31. **Mettre en place un plan massif de formation des salariés, y compris des managers, à la transition écologique des entreprises et à la numérisation** des activités pour favoriser le travail à distance en mobilisation le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) et France Compétences.
32. **Poursuivre le déploiement d'aidants/de conseillers numériques** financés par l'État et les collectivités locales afin de lutter contre la fracture numérique en accompagnant l'insertion numérique des personnes âgées ou éloignées des outils.
33. **Accompagner les entreprises qui développent des projets articulant numérique et relocalisation des emplois dans les territoires** (plateformes, entreprises de la tech, tiers lieux connectés...).



IV.

Renforcer la protection sociale et l'accompagnement des personnes les plus fragiles

Le vieillissement de la population représente un défi majeur d'ordre sociétal, économique et financier que la crise sanitaire de la COVID-19 a mis en lumière. La question de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap tient d'abord d'un choix de société et de la solidarité individuelle, familiale et collective. Il convient, en effet, de faire converger les politiques du handicap et de l'avancée en âge. De nombreux acteurs de l'ESS, intervenant dans les secteurs de la santé, de l'aide et du soin sont prêts à relever le défi en travaillant à l'amélioration de l'offre et au développement des conditions d'emploi des salariés de ces secteurs. La création d'un cinquième risque de protection sociale dédié à la perte d'autonomie est un signal fort, mais il faut le doter des moyens nécessaires à la réalisation des ambitions, dans le cadre d'un financement fondé principalement sur un principe de solidarité intergénérationnelle.

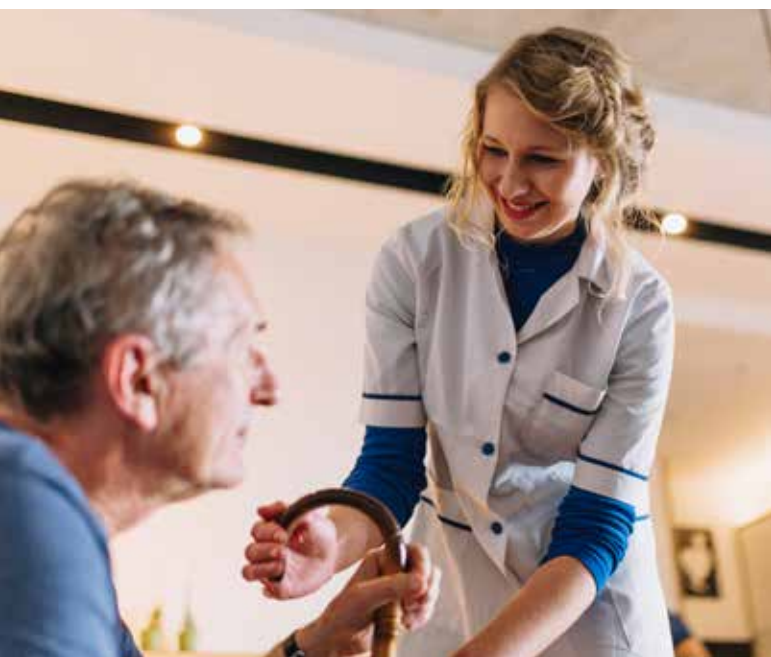
De plus, la réforme des retraites doit aller à son terme pour garantir son équilibre et le versement des prestations pour les générations futures.



NOS PROPOSITIONS

34. Développer une politique de prévention pérenne sur les crises sanitaires :

- Mieux coordonner à l'échelon local et en lien avec les pouvoirs publics territoriaux (préfecture, conseil départemental et régional, ARS...) l'ensemble des activités portées par les employeurs du soin et de l'accompagnement des personnes fragiles, facilitant ainsi la remontée de l'information et des besoins et permettant la mise en place de partenariats ancrés territorialement.
- Intégrer l'ensemble des services et établissements employeurs de l'action sociale, médico-sociale et de l'aide et soins à domicile dans les priorités d'équipement (vaccination, équipements de protection individuelle, garde d'enfants) en complément des hôpitaux.



- ## 35. Renforcer l'accompagnement des personnes fragiles en assurant le financement d'une cinquième branche de la sécurité sociale à travers des moyens renforcés au niveau de l'APA (aide personnalisée à l'autonomie). Dans ce cadre, examiner la proposition de la CNSA (Conférence nationale santé et autonomie) de relever le taux de CSG en articulant cette proposition avec des solutions assurantielles complémentaires et en garantissant l'équité des financements quels que soient les départements.

36. Revaloriser les métiers du *care* et poursuivre le développement des formations :

- Revaloriser fortement les rémunérations des métiers du *care*, premier frein à l'attractivité des métiers du secteur, et soutenir en priorité le secteur à but non lucratif au regard de ses missions d'intérêt général.
- Mener des actions spécifiques de sensibilisation auprès du public scolaire à la recherche d'un stage.
- Développer l'apprentissage ouvert à tous les métiers, soignants, non soignants, de niveau BAC au BAC+5.
- Mettre en place une campagne nationale d'information en faveur des métiers du Grand âge (soins, accompagnement, animation, restauration, hôtellerie...).
- Développer les formations qualifiantes afin de valoriser les métiers des acteurs du secteur.
- Créer la fonction de coordinateur de parcours pour répondre aux problématiques ou besoins rencontrés par les bénéficiaires, leurs proches aidants, les intervenants et par les partenaires du domicile.

37. Favoriser un parcours de vie qui s'adapte aux besoins et évolutions de la personne :

- Développer le renforcement du maintien à domicile des personnes autonomes par un financement adéquat et pérenne, en adaptant les logements au vieillissement et en s'appuyant notamment sur les MDPH (maisons départementales pour les personnes handicapées) afin de sécuriser les sorties d'hospitalisation.
- Coordonner les métiers de la santé, du médico-social, de l'animation et de l'aide et soins à domicile afin de favoriser un parcours de soin et une prise en charge globale des patients.

- Développer des solutions d’habitat inter-générationnel : l’habitat inclusif, communautaire, groupé, modulaire, connecté ou encore les résidences autonomie, par une aide à la vie partagée financée à 80% par la CNSA et en levant les freins liés au financement des projets immobiliers et des bailleurs sociaux par les collectivités.
- Développer la médicalisation de l’EHPAD en :
 - Renforçant le rôle du médecin coordinateur par une capacité de prescription individuelle au sein de l’établissement en cas d’adaptation nécessaire des traitements à l’évolution des besoins de la personne.
 - Généralisant la mutualisation des infirmiers de nuit.
 - Créant et développant de nouveaux métiers des personnels soignants afin de garantir une adéquation des soins.
 - Limitant le reste à charge (RAC) à travers un plafonnement tarifaire, via une modulation des tarifs en fonction des revenus.

38. Renforcer le soutien et l’accompagnement des aidants :

- Mettre en place un financement dédié à l’expérimentation sur le relayer, faire évoluer le cadre normatif et appliquer le droit du travail aux activités des aidants.
- Inclure de manière systématique dans le socle des garanties complémentaires des salariés et des fonctionnaires un accompagnement des proches aidants.
- Mettre en place une charte de partenariat entre les aidants et les acteurs de la prise en charge de la perte d’autonomie, notamment en vue d’une sensibilisation et d’une formation efficaces.
- Favoriser un meilleur aménagement de la vie professionnelle en concertation avec l’employeur (passage à temps partiel, aménagement d’horaires, amélioration des congés...).



- 39. **Maintenir l’élan vers de nouveaux modes de tarification** couvrant le coût réel des prestations et un financement répondant aux besoins afin d’accroître le financement des services à domicile et des EHPAD.
- 40. **Aller au bout de la réforme des retraites par une réforme systémique** afin d’assurer le financement du régime pour les générations futures :
 - Mettre en place un système universel de retraite, par répartition, permettant d’harmoniser les règles pour tous les régimes.
 - Prendre en considération la pénibilité des métiers dans le cadre des évolutions du paramétrage du régime si augmentation de la durée de cotisation et évolution des bornes d’âge à 64 ans.
 - Instaurer une « règle d’or » pluriannuelle garantissant l’équilibre financier du système.
- 41. **Mettre en place un revenu universel** permettant un socle de ressources minimum inférieur aux revenus du travail. Pour cela, regrouper les aides sociales pour leur donner plus de visibilité et pour en optimiser le taux de recours.

V.

Repenser les mutations et modes d'organisation du travail

La crise sanitaire a accéléré les mutations du travail (développement du télétravail, ventes à distance, bouleversement de la hiérarchie des métiers). Cette accélération transforme profondément les métiers et les compétences dont la société en général, et les entreprises en particulier, ont besoin. Il est donc nécessaire d'accompagner ces mutations et évolutions, en favorisant la démocratisation de la participation des salariés dans l'entreprise et en repensant les modes d'organisation du travail ainsi que les outils proposés aux salariés, d'une part, et en valorisant la formation vers les métiers en faveur de la transition écologique et de l'utilité sociale mis en lumière par la crise sanitaire, d'autre part.



NOS PROPOSITIONS

42. **Favoriser le développement des tiers-lieux dans les territoires en intégrant des objectifs** de développement dans les documents d'urbanisme, en encourageant les projets de tiers-lieux mixtes public/privé pour une gouvernance efficiente au service de l'emploi et en soutenant les projets culturels autour du spectacle vivant.
43. **Inciter, avec une perspective d'amélioration de la qualité de vie au travail, au développement du télétravail partiel et volontaire** comme un mode d'organisation des entreprises et du travail.



44. **Prévenir les inégalités d'accès à l'emploi pouvant être provoquées par le télétravail** en :
- Luttant contre l'isolement des salariés et en facilitant le lien avec la communauté de travail.
 - Formant les salariés et managers aux outils numériques et aux nouveaux modes d'organisation du travail engendrés par le télétravail (management et communication à distance, formation aux équipements mis à disposition des salariés au domicile etc.).
 - Accompagnant les personnes exerçant des métiers d'intervention non éligibles au télétravail dans la maîtrise des outils numériques et les rendre accessibles à tous.
 - Mesurant les effets du télétravail sur l'emploi et le bien-être au travail.

45. **Développer les transitions professionnelles** vers les métiers qui souffrent d'un déficit d'attractivité et qui ont prouvé leur efficacité pendant la crise : services aux personnes, de la petite enfance à la personne âgées, santé, social et médico-social...
46. **Adapter le système de formation professionnelle à la réalité des besoins de formation** tant en matière de professionnalisation que de reconversion en modifiant les modalités de financement issus de la réforme de 2018 :
- Maintenir les aides à l'apprentissage et développer le financement de la PRO-A pour les formations longues et diplômantes nombreuses dans le secteur de l'ESS.
 - Revoir les modalités de financement et les dotations du plan de développement des compétences dans les entreprises de moins de 50 salariés sans obérer les fonds conventionnels pour les entreprises de 50 à 300 salariés.
47. **Renforcer les formations des managers et leur sensibilisation aux risques de santé** dans le contexte des nouveaux modes de travail.



VI.

Développer la démocratie sociale et renforcer la place des acteurs dans le paysage patronal

La crise sanitaire a mis en exergue la capacité des employeurs de l'ESS à développer du lien et de la cohésion sociale tout en portant des modèles économiques innovants. Ils font vivre un dialogue social permanent dans les branches professionnelles et, pendant la crise sanitaire, ont permis de le maintenir à travers de nouveaux modes de dialogue et des solutions adaptées à la situation des salariés.

Il paraît essentiel de permettre aux différentes branches qui composent le paysage de l'économie sociale et solidaire de mobiliser l'ensemble des outils de participation, de dialogue social et de protection à destination des entreprises et des salariés. Il convient pour cela d'intégrer pleinement les organisations patronales multiprofessionnelles de l'ESS au sein d'instances représentatives, notamment dans les instances de protection sociale relevant du code de la sécurité sociale.



NOS PROPOSITIONS

48. **Faire vivre la démocratie dans l'entreprise en associant les salariés à la gouvernance de toutes les entreprises en développant la présence de leurs représentants dans les conseils d'administration.**
49. **Informier et former les citoyens à la démocratie sociale** pour développer le paritarisme dans les branches professionnelles et les entreprises et, dans ce cadre, l'appétence pour les mandats patronaux bénévoles. S'appuyer pour ce faire sur les fonds liés à la formation syndicale dans le cadre de l'AGFPN (association de gestion des fonds du paritarisme).
50. **Redéfinir les critères de mesure de la représentativité patronale multiprofessionnelle** en raison du rapprochement des branches professionnelles ainsi que la place des organisations patronales présentes à ce stade dans le paysage patronal :
 - Établir de nouveaux critères autres que le nombre de branches.
 - Maintenir la capacité à intervenir dans un champ d'activité multi sectoriel juridiquement défini par l'État et le ministère du travail : économie sociale et solidaire, agriculture, culture.
 - Assurer la présence des organisations multiprofessionnelles avec voix délibérative dans toutes les instances tripartites (État, partenaires sociaux) et dans l'ensemble des concertations.
- Faire entrer les organisations multiprofessionnelles dans les instances de l'AGFPN.
- Assurer la présence d'un représentant des organisations multiprofessionnelles dans les négociations nationales des accords nationaux interprofessionnels (ANI).
51. **Intégrer les organisations multiprofessionnelles aux décisions** visant à renforcer la prévention en santé au travail, en leur donnant une place dans les instances tripartites dédiées au plan national et territorial.
52. **Favoriser et développer la place de l'UDES dans les instances de protection sociale relevant du code de la sécurité sociale au niveau national et dans les territoires** (COR, HCAM, CNAV, CNAF, CNAMTS, CNSA, Conseil d'administration des ARS...) ainsi qu'à Pôle emploi et à l'UNEDIC.



VII.

Développer l'Europe sociale et écologique

Les enjeux sanitaires, sociaux et climatiques actuels nécessitent une approche transfrontalière dans un cadre européen, afin de permettre la mise en place de politiques harmonisées et déclinées par les États membres. La crise sanitaire a davantage mis en exergue les besoins en matière d'accompagnement social des Européens et le rôle que les acteurs de l'économie sociale et solidaire peuvent jouer pour favoriser une « reprise inclusive et juste ».

Un renforcement de la coopération européenne, à travers l'investissement dans l'ESS et le déploiement d'une réelle politique de développement du secteur, est indispensable pour penser une Europe durable et résiliente, d'un point de vue social et écologique.

Les propositions de l'UDES s'inscrivent dans le prolongement de la mise en œuvre du socle européen de droits sociaux, du New green deal et du plan d'actions de l'économie sociale au niveau européen.

NOS PROPOSITIONS

53. **Renforcer le semestre européen dans le champ social** en associant les partenaires sociaux sur le développement des services sociaux et leur financement.
54. **Mettre en place un plan de développement des services sociaux au plan européen post crise**, articulé avec le plan de développement de l'économie sociale.
55. **Modifier la rédaction de l'article 54 du traité fondateur de l'Union européenne pour intégrer la notion de lucrativité limitée** dans la définition de l'entreprise :
 - Les entreprises à lucrativité limitée seraient considérées comme une catégorie particulière d'entreprise à but lucratif (« les sociétés de droit civil ou commercial » dans la terminologie de l'Art 54).
56. **Réviser la définition de 2006 des services sociaux d'intérêt général (SSIG) pour y intégrer les mutuelles et les coopératives :**
 - La Commission a défini en 2006 les services qui pouvaient être exclus de la Directive Services et en particulier les établissements de santé et, moins précisément, les autres services sociaux, soit caritatifs, soit reconnus d'intérêt général par mandatement.
- Une révision des SSIG est donc souhaitable. Elle devrait s'attacher à mieux définir leur périmètre en introduisant de nouvelles exigences, notamment la prise en compte de l'intérêt de leurs bénéficiaires ou l'ancrage territorial, mais aussi la lucrativité limitée.
57. **Mettre en place un plan de formation européen** permettant de réduire la fracture numérique auprès des salariés les plus fragilisés et impactés par les mutations digitales.
58. **Créer un droit universel à la transition** qui intégrerait les droits de formation et de protection sociale à travers un compte personnel d'activité. Ce compte, abondé par l'employeur et segmenté en fonction des besoins des populations, pourrait être utilisable dans le cadre d'une reconversion professionnelle ou d'une recherche d'emploi afin de favoriser l'employabilité des salariés à l'échelle européenne.
59. **Mettre en place un index égalité au niveau européen** pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les pays européens.
60. **Mettre en place un référentiel européen de mesure de l'impact social et écologique** des entreprises afin de développer la prise en main des droits sociaux dans les pratiques des entreprises.





30, boulevard de Reilly 75012 Paris
udes@udes.fr | 01 43 41 71 72 | www.udes.fr
Twitter : @UDESnationale
LinkedIn : @UDES

Avec le soutien de



AG2R LA MONDIALE

